



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 13 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Salle des Fêtes à ROULLET-ST-ESTEPHE, sous la présidence de Monsieur ROY GERARD, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 06 avril 2021

Présents : Madame AFGOUN Sabrina, Madame ANDRIEUX Stéphanie, Madame BARBAT Véronique, Madame BEAUMATIN Katia, Madame BILLOT Marie, Monsieur BOUSSARIE Philippe, Monsieur CHABOT Bruno, Monsieur CHARBONNAUD Thierry, Monsieur CHAUMEAU Didier, Monsieur COLOMBEIX Thierry, Monsieur CUISINIER Christian, Monsieur FAVIER Frédéric, Monsieur FORESTIER Marc, Monsieur HAYS Cyril, Madame HELION Célia, Madame MAZEAU Valérie, Madame MONDOUT Michelle, Monsieur MOUSSION Gilles, Monsieur PICHON Emmanuel, Monsieur ROUCHER Jérôme, Monsieur ROY Gérard, Madame SIMONET Laura, Monsieur TRANCHET Bernard, Madame VICARD Marielle.

Pouvoirs :

Madame BOISSINOT Christelle a donné pouvoir à Madame AFGOUN Sabrina,

Excusés : Madame BOISSINOT Christelle

Absents : Madame LEVRARD Lucie, Madame THOMAS Patricia

Secrétaire de Séance : Madame HELION Célia

Adoption compte rendu séance du 09 mars 2021 à l'unanimité.

1. Bail précaire à usage commercial avec la société 3,2,1... PERMIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur D, gérant de l'auto-école 3,2,1... PERMIS a fait part de son intérêt de déménager et d'installer son activité dans les locaux de l'ancienne boucherie située 12 rue froide, il s'est porté par la même occasion acquéreur du local.

En attendant que les formalités juridiques de cession du bien puissent se faire, il apparaît nécessaire de contracter un bail précaire jusqu'au jour de la signature de l'acte authentique chez le Notaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer un bail commercial à titre précaire avec Monsieur à compter du 30 juin 2021 pour un montant de 500€ TTC par mois, jusqu'à la signature de l'acte de vente.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VALIDE cette proposition,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail.

2. Plan de financement rénovation du gymnase

Monsieur le Maire indique au Conseil que, comme cela a été exposé au sein du débat d'orientations budgétaires, et lors du vote du budget, qu'il est prévu en 2021 de réaliser des travaux de rénovation du gymnase.

Le coût total des travaux estimés s'élève à un montant de à 46395.91 HT (soit 51 196,21€ TTC).

Afin de pouvoir demander un fonds de concours auprès de GrandAngoulême, le Conseil Municipal doit acter le plan de financement de l'opération :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Remplacement de l'éclairage par des lampes LED	24 001,51€	28 801,81€	Fonds de concours GrandAngoulême – 25% HT	11 599 €	
Régénération du sol	18 662,00€	22 394,40€			
			Autofinancement	34 796,91€	39 597,21€
TOTAL	46 395,91€	51 196,21 €	TOTAL	46 395,91€	51 196,21€

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le plan de financement présenté. Sachant que Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour demander des subventions, il est de sa seule compétence de déposer le dossier de subvention.

3. Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le calcul de l'attribution des subventions des associations a été effectué selon la même méthode que l'année précédente, suite aux éléments fournis par les associations. Il précise que les modifications par rapport aux critères sont lissées sur deux ans de manière à ce que les associations n'aient pas de différence trop importante par rapport à l'année précédente.

Messieurs MOUSSION, FAVIER, et CHARBONNAUD, en tant que présidents d'association ou membres du bureau, ne prennent pas part au vote.

A la majorité des membres présents et représentés, par 22 voix POUR et 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal :

- ATTRIBUE aux associations les subventions suivantes telles qu'elles figurent au tableau annexé à la présente délibération.

4. Remboursement de frais avancés pour la commune par un élu

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Thierry Charbonnaud, a avancé sur ses fonds propres pour le compte de la commune, la somme de 58€ dans le magasin Décathlon, afin d'acheter des cartouches pour la battue aux corvidés.

Les battues ont lieu le mercredi matin de 7h à 12h, et le samedi matin de 9h à 12h00.

Monsieur Charbonnaud ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- AUTORISE Monsieur le Maire à rembourser la somme de 58 euros à Monsieur Thierry Charbonnaud.

5. Frais de fonctionnement des classes préélémentaires et élémentaires – année 2020-2021

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un enfant domicilié à Roullet est accueilli dans une classe de l'école de Claix. Il rappelle que la commune de résidence est tenue de participer au financement de la scolarisation de l'élève.

Le prix moyen par élève pour l'année 2020-2021 est fixée par la commune de Claix à 755,08€ pour la maternelle et 325,45€ pour la primaire.

L'enfant de Rouillet scolarisé à Claix est en classe de maternelle, la commune de Claix demande donc une participation à la commune de Rouillet de 755,08€ au titre de l'année scolaire 2020/2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser la somme demandée et à signer la convention de participation avec la commune de Claix.

6. Adhésion FREDON

Monsieur le Maire présente la demande du FREDON Charente d'adhérer au réseau FREDON/FDGDON (Fédération Régionale et Départementale de Défense contre les organismes Nuisibles).

Cet organisme à vocation sanitaire intervient dans différents domaines :

- Gestion des dangers qui portent atteinte à la santé des végétaux (organismes nuisibles) par des actions de surveillance et de prévention en zones agricoles et non agricoles ;
- Animation et coordination des luttes contre les ravageurs des végétaux portées par les FDGDON,
- Coordination des actions de lutte contre l'ambrosie visant à contenir cette plante invasive,
- Protection de l'environnement par des actions d'accompagnement technique permettant d'améliorer et réduire l'utilisation des produits phytosanitaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à faire adhérer la commune au réseau FREDON/FDGDON et à régler la cotisation annuelle de 50€.

7. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

- Décision n°3 du 03/03/2021 - *Autorisation à ester en justice dans l'affaire M-B*
- Décision n°4 du 10/03/2021 - *Plan de financement pour la réalisation d'investigations complémentaires concernant la restauration de l'église St Cybard de Rouillet*
- Décision n°5 du 22/03/2021 - *Marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration intérieure de l'église St Cybard - avenant n°2*
- Décision n°6 du 31/03/2021 - *Marché de travaux pour l'aménagement du giratoire de l'accès à la base Intermarché - avenant n°1*

8. Questions diverses

Gens du voyage :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une communauté de gens du voyage (12 caravanes environ) s'est installée au Plessis sur un terrain privé. Elle s'est branchée illégalement sur les compteurs électriques et d'eau de l'entreprise. L'entreprise a porté plainte, la Préfecture doit faire appliquer la loi. La communauté doit retourner dans les aires d'accueil ouvertes sur le territoire.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas favorable à une ouverture prématurée de l'aire de grand passage. Celles-ci doivent rester réservée aux Grands Passages à partir de mi-mai.

Collecte des ordures ménagères :

GrandAngoulême gère la collecte et CALITOM le traitement.

CALITOM pressent une augmentation du tarif de traitement de ordures ménagères (sacs noirs) dans les années à venir. Une des mesures envisagées pour que le tarif n'impacte pas les ménages c'est de passer la collecte toutes les 2 semaines au lieu de toutes les semaines. La commune émettra un avis favorable à cette proposition.

Contentieux :

Madame Marie Billot demande des informations sur le contentieux en cours avec la boulangerie Les Délices de Liana. Elle interroge le Maire s'il ne pourrait pas être possible de faire quelque chose pour embellir les barrières de sécurité interdisant l'accès au chantier, elle évoque la possibilité d'une fresque qui pourraient être réalisée par le secteur jeune en attendant la reprise des travaux. Cette proposition en termes de faisabilité et de coût, sera examinée par les services techniques.

Fin de séance à 20h10